

RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES : ASPECTS FINANCIERS

Objectif pédagogique et opérationnel

Connaître et utiliser les différentes sources de financement en matière de rénovation énergétique des copropriétés
Actualiser ses connaissances
Accompagner efficacement ses clients dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires de copropriété – Assistant(e)s – Leurs équipes
Responsables techniques ou travaux – Leurs équipes
Toute personne souhaitant se familiariser avec les opérations de rénovation énergétique des copropriétés

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de projections pratiques
Tableaux synoptiques
Etudes de cas concrets
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LES FINANCEMENTS DISPONIBLES ET LEUR MOBILISATION

Les ressources de la copropriété

Les fonds de travaux constitués ou à constituer

Les ressources cachées : la cession de parties communes / les droits à construire

Les financements collectifs

Certificats CEE

MaPrimeRénov' Copropriétés – actualité 2026

Les prêts collectifs

Les financements individuels

MaPrimeRénov individuelle – actualité 2026

Le doublement du déficit foncier imputable sur le revenu global pour les copropriétaires bailleurs - actualité 2026

2. COMMENT OPTIMISER LES FINANCEMENTS ?

Quelques exemples de reste à charge

L'ingénierie financière comme outil central du projet global

Accompagner la copropriété dans la structuration de ses financements

Définir les aides, subventions et autres moyens financiers disponibles

Rechercher des offres de prêts adaptées

Faciliter la communication et l'appropriation du projet de travaux

3. QUESTIONS/REPONSES

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016